

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

**33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT**



**N° D2022-079**

L'an deux mil vingt-deux le treize du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil à la Mairie d'Airvault, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**22 présents + 5 pouvoirs (27 votes) :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Dominique GUILBOT, Jacky JOZEAU, Mattieu MANCEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers :
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

**Membre suppléant présent :**

- ✓ Commune de Maisontiers : Claude FREGEAI

**5 pouvoirs :**

- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Fabrice DURAND a donné pouvoir à Jean-Claude LAURANTIN
- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Monique NOLOT a donné pouvoir à Mathias DIXNEUF
- ✓ Frédéric PARTHENAY a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU

**Excusés :** Gérard CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Fabrice DURAND, Sébastien FAURE, Monique NOLOT, Frédéric PARTHENAY

**Dominique BARREAU a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Mardi 06 décembre

## **COMPTABILITE-FINANCES-FISCALITE**

### **Provisions pour risque d'impayés – Budgets : Principal, Déchets et Assainissement collectif**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- de réaliser des provisions pour risques d'impayés telles que proposées ci-dessous :

**Budget principal** : Pour l'année 2022, le montant de la provision est de 644,44 euros. En 2021, le montant était de 877,56 euros. Il convient donc de faire une reprise de provision pour la différence, soit 233,12 euros, constatée par un titre d'ordre mixte au compte 7817.

**Budget déchets** : Pour l'année 2022, le montant de la provision est de 16 480,79 euros. En 2021, le montant était de 42 124,25 euros. Il convient donc de faire une reprise de provision pour la différence, soit 25 643,46 euros, constatée par un titre d'ordre mixte au compte 7817.

**Budget assainissement collectif** : Pour l'année 2022, la provision est de 17 802,89 euros. En 2021, le montant était de 41 872,59 euros. Il convient donc de faire une reprise de provision pour la différence, soit 24 069,70 euros, constatée par un titre d'ordre mixte au compte 7817.

- d'autoriser M. le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

A Airvault, le 13 décembre 2022  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20221220-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 20-12-2022

Publication le : 20-12-2022

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48